





AVIS DE COURSE RAID Seine-Port / St Fargeau Dimanche 22 juin 2025

Cercle de Voile de Seine-port GRADE 5A

Préambule

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 REGLES

La compétition est régie par

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones en Annexe Prescriptions.
- 1.3 les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile
- **1.4** Les règles d'équipement des voiliers

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- **2.1** Les IC seront disponibles à la confirmation des inscriptions le Dimanche 22 juin 2025.
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

- 3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course veille et communique avec les concurrents sur le canal VHF 72 (qui sont donc autorisés à utiliser une VHF uniquement à cet effet)

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux en intersérie de la classe INQ légers et Habitables légers.
- **4.2** Documents exigibles à l'inscription :
- 4.2.1 a. Pour chaque concurrent <u>majeur,</u> être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

D'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou



- D'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire jusqu'au **22 juin 2025** en remplissant le formulaire d'inscription en lien : https://forms.gle/a9bPRB6crwqMPtRK6
- Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription.

8 PROGRAMME

- **8.1** Confirmation d'inscription :
 - > A la cabine du CVSP Dimanche 22 Juin de 09h00 à 10h15
 - > A la grue de mise à l'eau de l'ASSFV Dimanche 22 Juin de 08h30 à 09h30

Grutages : CVSP pour quillards de Sport - Dimanche 22 Juin de 09h00 à 10h15

ASSFV pour les <u>Habitables</u> - Dimanche 22 Juin de 08h30 à 10h00

Briefings coureurs:

- CVSP : Dimanche 22 juin à 10h15
- □ ASSFV : Dimanche 22Juin à 9h45
- **8.4** Nombre de courses maximum par jour : 4
 - L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 10h30
- 8.6 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00 sauf en cas de rappel général.

11 LIEU

8.5

- 11.1 L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition et du grutage des quillards Légers.
- **11.2** L'Annexe B fourni le plan du lieu de Grutage pour les HABITABLES.
- 11.3 L'Annexe C indique l'emplacement des zones de course

12 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type : Construits ou raid

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

- **14.2** 2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.
- a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
 - b) Quand de 3 à 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

18 PROTECTION DES DONNÉES

Droit à l'image et à l'apparence: En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

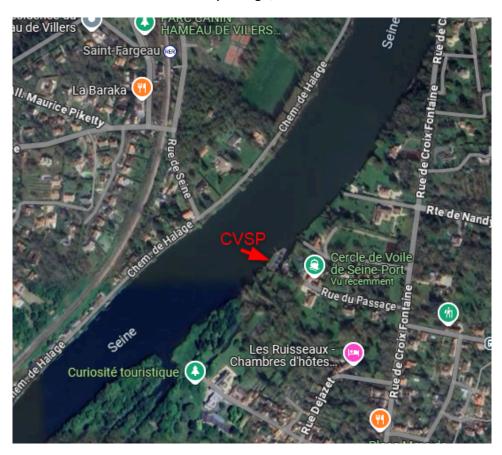
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les résultats seront proclamés au plus tard à 18h00 à Seine-Port.

ANNEXE A: LIEU DE LA REGATE

CVSP: Rue du passage, 77140 Seine-Port



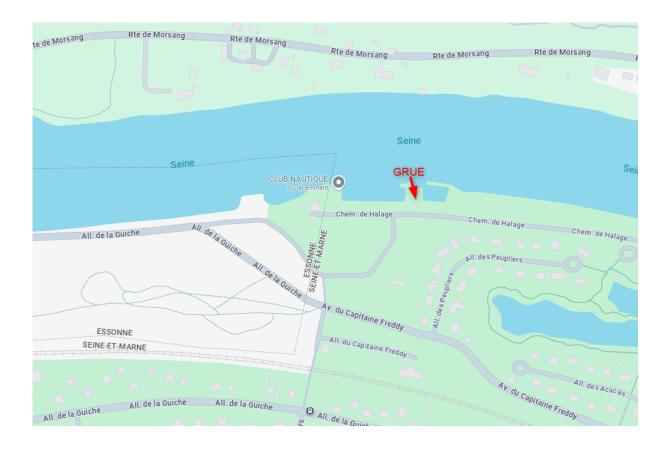
Les voitures devront être garées dans la rue du passage à l'exception de la zone hachurée (largeur insuffisante)



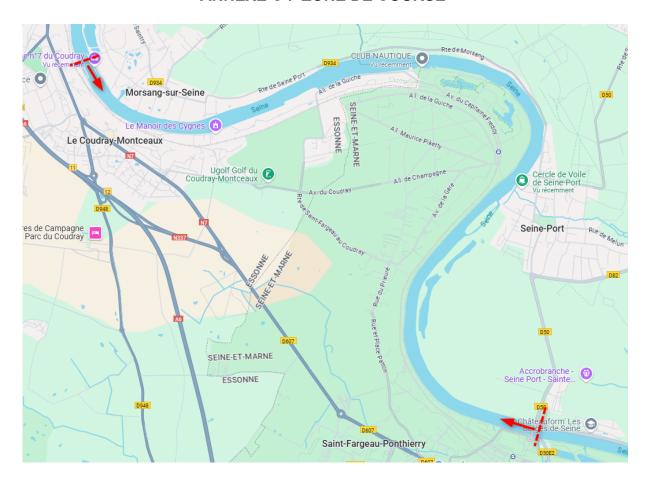
ANNEXE B: LIEU DE GRUTAGE HABITABLES

ASSFV: 100 Allée de la guiche, 77310 Saint Fargeau-Villiers





ANNEXE C: ZONE DE COURSE



Du pont de Ponthierry à l'écluse du Coudray